



Décision de radiodiffusion CRTC 2017-449

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 12 septembre 2017

Ottawa, le 14 décembre 2017

Ethnic Channels Group Limited

L'ensemble du Canada

Dossier public de la présente demande : 2017-0875-2

Ajout de INSIGHT UHD à la Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution

1. Le Conseil **approuve** une demande d'Ethnic Channels Group Limited (ECGL), en tant que parrain canadien, en vue d'ajouter INSIGHT UHD, un service non canadien de langue anglaise, à la *Liste de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution* (la liste). Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande. La liste révisée peut être consultée sur le site web du Conseil, www.crtc.gc.ca, et peut être obtenue en version papier sur demande.
2. ECGL décrit INSIGHT UHD comme un service de créneau (100 % en langue anglaise) qui offre du divertissement factuel consacré à des histoires non scénarisées basées sur des récits à propos de personnes, d'événements et de défis d'aventures uniques. Le service vise un auditoire du groupe-cible des 18-34 ans et est orienté légèrement vers les hommes milléniaux. Ce service provient des Pays-Bas et inclut des émissions de partout au monde.
3. La demande d'ECGL est conforme à l'approche générale du Conseil, énoncée dans l'avis public de radiodiffusion 2008-100 et réitérée dans politique réglementaire de radiodiffusion 2015-96, quant à l'ajout de services non canadiens de langue française ou anglaise à la liste. De plus, compte tenu du dossier de l'instance et de l'absence d'interventions en opposition, le Conseil estime que INSIGHT UHD ne sera en concurrence, ni en tout ni en partie, avec des services canadiens de télévision.

Secrétaire général

Documents connexes

- *Parlons télé : Un monde de choix - Une feuille de route pour maximiser les choix des téléspectateurs et favoriser un marché télévisuel sain et dynamique*, politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2015-96, 19 mars 2015
- *Cadres réglementaires des entreprises de distribution de radiodiffusion et des services de programmation facultatifs* – politique réglementaire, avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100, 30 octobre 2008